

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE DES VÉRIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

14^{ème} Brigade de Contrôle des Revenus

⋮

Mél : @dgfip.finances.gouv.fr

Le 18/07/2013

M ou Mme

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : sur rendez-vous

Affaire suivie par : A

Téléphone :

Télécopie :

Objet : 2^{ème} entretien ESFP

Madame, Monsieur,

Vous avez été informés de la mise en œuvre d'une procédure d'Examen contradictoire de votre Situation Fiscale Personnelle (ESFP) sur la période du 01/01/2010 au 31/12/2011 par lettre modèle 3929-SD, qui vous a été adressée le 18/03/2013.

Vous avez accusé réception de ce courrier le 20/03/2013.

Conformément aux dispositions légales afférentes à la procédure d'examen de la situation fiscale personnelle, la date du 20/03/2013 constitue le point de départ du délai d'un an visé à l'article L. 12 du Livre des Procédures Fiscales, qui limite la durée du contrôle (sous réserve de possibles prorogations).

Dans le cadre de cette procédure, nous avons convenu d'un **2^{ème} entretien le 25/07/2013 à 11h00 dans les locaux de la DNVSF.**

Si la date, le lieu ou l'heure de cet entretien ne vous convenaient pas, je vous remercie de m'en informer le plus rapidement possible par courrier, par mail (@dgfip.finances.gouv.fr), par téléphone () ou par télécopie ()